

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N°2022-60

Le 6 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (18) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. TROADEC, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT, M. BRIAUX.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) : M. BERTHUOT à M. TROADEC, Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MARCHAND à Mme GARNIER, M. CARDIN à Mme MAURIN, Mme ETEVE à Mme LEGENDRE, Mme BATTE à M. SEGUELA, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. MEYRUEIS, M. BELIN à M. FOSSEY, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

ABSENTS (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

SUPPRESSION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

Considérant les récentes mutations et autres avancements de grades intervenus ces derniers mois,

Considérant que des postes ont été libérés et sont désormais vacants et à supprimer :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Considérant l'impossibilité matérielle pour la commune de réunir le comité technique le 1^{er} décembre 2022 malgré les diligences accomplies,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Roger SEGUELA, 1^{er} adjoint au maire délégué au personnel,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la suppression des postes
 - o 1 poste d'attaché territorial à temps complet
 - o 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet
- De dire que le tableau des effectifs sera mis à jour en ce sens dès la publication de la présente délibération,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le : 7/12/22
Affiché/publié le : 12/12/22

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2260DEL
Date de la décision :	2022-12-07 00:00:00+01
Objet :	Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	030-213000474-20221207-2260DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
030-213000474-20221207-2260DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	877
Nom original :		
2260DEL.pdf	application/pdf	311267
Nom métier :		
99_DE-030-213000474-20221207-2260DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	311267

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 décembre 2022 à 14h43min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 décembre 2022 à 14h43min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 décembre 2022 à 14h43min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 décembre 2022 à 14h43min29s	Reçu par le MI le 2022-12-07